

parties styled Fenians, armed and openly drilled in various parts of the neighboring States, rendered it incumbent on me to apply to Parliament to pass an Act to suspend the Habeas Corpus Act, as well as to call out an armed force for the defence of the Frontier.

The vigorous steps resorted to, and the laudable promptitude with which the active Militia responded to the call to arms, chilled the hopes of the invaders and averted the menaced outrage, so that I now entertain a sanguine hope that I shall not be placed under the necessity of exercising the powers so entrusted to me.

The provisions which you have made for the taking of the Decennial Census of 1871 will be so carried out as to ensure, if possible, the taking of a simultaneous census in all Her Majesty's possessions in British North America.

I sincerely hope that the preparations which have been matured for the protection of the Canadian Fisheries, will be effective. Every care will be taken to combine the maintenance of the undisputed rights of our fishermen, with the regard due to the just claims of foreigners; and you will, I am persuaded, acknowledge with gratitude, the countenance and moral support which Her Majesty's Government has announced the intention of affording.

The general tone of your debates and the uniform expression of prevalent opinion indicate that the people of Canada are sensible of the advantages arising from their existing form of Government. I trust their contentment may be of long continuance, and take leave of you for the present with the earnest wish that the determination and efforts of the Country to preserve the blessings which it enjoys may be crowned with the protection and distinguished favor of Providence.

Then the Honorable Speaker of The Senate said,

Honorable Gentlemen of The Senate,  
Gentlemen of the House of Commons

It is His Excellency the Governor General's will and pleasure that this Parliament be prorogued until Tuesday, the Twenty-first day of June next, to be here holden, and this Parliament is accordingly prorogued until Tuesday, the Twenty-first day of June next.

desseins de gens appelés Fénians, armés et s'exerçant ouvertement dans diverses parties des états voisins, m'ont mis dans l'obligation de demander au Parlement de passer un acte pour suspendre l'acte de l'*habeas corpus*, comme aussi d'appeler en activité une force armée pour la défense de la frontière.

Les mesures vigoureuses auxquelles on a eu recours et la promptitude louable avec laquelle la milice active a répondu à l'appel aux armes, ont refroidi les espérances des envahisseurs et détourné l'outrage dont on nous menaçait, si bien que je nourris maintenant la ferme espoir que je ne serai pas mis dans la nécessité d'exercer les pouvoirs qui m'ont été ainsi confiés.

Les dispositions législatives que vous avez faites pour le recensement décennal de 1871, seront mises à effet de manière à assurer, s'il est possible, la confection d'un recensement simultané dans toutes les possessions de Sa Majesté de l'Amérique du Nord.

J'ai le sincère espoir que les préparatifs qui ont été faits après mûre délibération pour la protection des pêcheries canadiennes se trouveront efficaces. On mettra tout le soin possible à combiner le maintien des droits incontestables de nos pêcheurs avec la considération qui est due aux justes prétentions des étrangers, et je suis persuadé que vous reconnaîtrez avec gratitude l'appui et le support moral que le Gouvernement de Sa Majesté a annoncé l'intention d'accorder.

Le ton général de vos débats et l'expression unanime de l'opinion prévalente indiquent que le peuple du Canada sent les avantages découlant de la forme existante de son Gouvernement. Je me flatte que son contentement sera de longue durée, et je prends congé de vous pour le présent avec le vif désir que la détermination et les efforts du pays pour conserver les avantages dont il jouit, soient couronnés de la protection et de la faveur particulières de la providence.

L'honorable Président alors dit:

Honorables Messieurs du Sénat,  
Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général de proroger ce Parlement à mardi, le vingt-et-unième jour de juin prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement est en conséquence prorogé à mardi, le vingt-et-unième jour de juin prochain.